

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE DARAK

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISION

DARAK COUNCIL

DIVISIONAL TENDERS BOARD

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 03 /DC/C-DARAK/CIPM/2025 DU 27 / 01 2025

POUR L'EQUIPEMENT DUN CENTRE D'ANALPHABETISATION FONCTIONNELLE DE
L'EP DARAK GROUPE (lot 1) ET DE L'EP DARAK GROUPE II (lot 2) DANS LA
COMMUNE DANS LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI,
REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT: BIP –MINEDUB- EXERCICE 2025

1. Objet de la consultation

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINEDUB de l'Exercice 2025, le Maire de la Commune de DARAK, Autorité Contractante, lance une consultation pour une Demande de Cotation relative à l'équipement en DUN CENTRE D'ANALPHABETISATION FONCTIONNELLE DE L'EP DARAK GROUPE (lot 1) ET DE L'EP DARAK GROUPE II (lot 2) DANS la Commune de DARAK, Département du LOGONE et CHARI repartis en deux (02) lots comme indiqués dans le tableau ci-après :

N° lot	Désignation	Montants prévisionnels
1	Equipment du centre d'analphabesitation Fonctionnelle de l'EP DARAK GI (LOT 1)	7 500 000
2	Equipment du centre d'analphabesitation Fonctionnelle de l'EP DARAK GII LOT 2)	7 500 000

NB : Un soumissionnaire peut soumissionner pour autant de lots qu'il le souhaite

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont contenues dans le Dossier de consultation.

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés de droit camerounais.

4. Financement

Les prestations, objet du présent Dossier de consultation, seront financées par le budget d'investissement public (BIP), Exercice 2025.

- Montants prévisionnels : 7 500 000 FCFA TTC pour chaque LOT
- Imputation budgétaire :

5. Consultation et acquisition du Dossier de consultation

Le Dossier de consultation peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Commune de DARAK (Secrétariat du Maire) dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement, à la Recette Municipale de DARAK, d'une somme non remboursable de **Quinze mille (15 000) francs CFA**

6. Remise des Offres

Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, seront déposées sous pli fermé à la Commune de DARAK (Secrétariat) au plus tard le 24/02 2025 à 13 heures, heure locale et devront porter la mention:

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°03 /DC/C-DARAK/CIPM/2025 DU 27 / 01 2025

POUR L'EQUIPEMENT en DUN CENTRE D'ANALPHABETISATION FONCTIONNELLE DE L'EP DARAK GROUPE (lot 1) ET DE L'EP DARAK GROUPE II (lot 2) DANS DE LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

7. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **Cent cinquante mille (150 000) Francs CFA pour chacun LOT**

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8. Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu le 24 / 02 2025 à **14 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de DARAK siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Commune de DARAK.

9. Délai d'exécution

Le délai d'exécution maximum des prestations est de **soixante (60) jours**.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du marché.

10. Principaux critères d'évaluation des offres :

Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;

b. Offre Financière

- 1) Non-conformité de la soumission au modèle du DDC ;
- 2) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

11. Durée de validité

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant **soixante (60) jours** à compter de la date d'ouverture des offres.

12. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de DARAK,

Ampliations :

- ✓ DDMAP/LC;
- ✓ ARMP (Pour publication);
- ✓ Pdt/CIPM-DARAK;
- ✓ CHRONOS/ARCHIVES.

